

Campagne ANS 2022

Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à
l'Engagement et au Sport (**DRAJES**) de
Guadeloupe

Ordre du jour

- **Rappel sur les modalités d'organisation**
- **Dispositifs de la campagne 2022**
- **Modalités pratiques**
- **Subventions emplois en 2022**
- **Crédits ANS PST en 2022 / Calendrier**
- **Equipements**

2 Modalités d'organisation de

Projet sportif Fédéral :

Toutes les fédérations déclinent leurs projets fédéraux et assurent :

- l'information et le lancement de la campagne ANS 2022
- les modalités, les priorités, le calendrier de leur campagne

(les associations qui disposent de 2 affiliations ne peuvent pas déposer une demande pour une même action auprès de 2 fédérations au titre des projets sportifs fédéraux et projets sportifs territoriaux)

Projet Sportif Territorial :

La DRAJES de Guadeloupe, sous l'autorité du préfet, délégué territorial, instruit l'ensemble des dossiers liés à l'emploi, à l'apprentissage et aux appels à projets (J'apprends à nager, Lutte contre la violence dans le sport, Sports santé, lien école-club, savoir rouler....)

Dispositifs concernés en 2022

- Les aides à la professionnalisation
 - ➔ Emploi, apprentissage et Emploi Sportif Qualifié
- L'apprentissage de la natation
 - ➔ Actions « J'apprends à nager » et « aisance aquatique »
- Les autres types d'aide
 - ➔ Autres actions hors PSF : Lutte contre les violences sexuelles dans le sport, Sports Santé, lien école-club, savoir rouler.....

Les aides à la professionnalisation

Emplois (+ de 30 ans en CDI) :

- Contractualisé sur 3 ans – plafond de l'aide de 12 000€ par an et par emploi
- Priorités sur les territoires carencés / objectif de réduction des inégalités à la pratique sportive / objectif de développement de la pratique sportive féminine / développement de pratique sportive des personnes en situation de handicap / promotion du sport santé et du sport en entreprise / lien école-club

Plan « 1 jeune - 1 solution » de France Relance (CDI ou CDD) :

- Contractualisé sur 1 an / plafond de l'aide de 10 000€ par an et par emploi
- Emplois strictement réservés à des jeunes de moins de 30 ans à la signature du contrat de travail, prioritairement issus de territoires carencés

Emploi sportif qualifié (ESQ) en cours 2021 – 2023 :

- Contractualisé sur 3 ans – plafond de l'aide de 17 600€ par an
- Objectifs de renforcer le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Aide ponctuelle à l'emploi (+ de 30 ans) :

- Aide ponctuelle sur 1 an

Apprentissage :

- Aide uniquement pour les structures qui ne peuvent pas financièrement recruter sans cette subvention
- Priorité aux apprentis issus de territoires carencés
- Aide exclusivement annuelle et plafonnée à 6 000€
- Pas de possibilités de cumul avec d'autres dispositifs

DATE LIMITE : 01/09/2022

Référent Emploi ANS : Dominique GUINDEUIL / 0590 81 05 98 dominique,guindeuil@ac-guadeloupe.fr

Suivi administratif et financier : Maggy GAVEAU / 0590 81 01 72 maggy.gaveau@ac-guadeloupe.fr

Les aides à la professionnalisation

En 2022, la répartition détaillée est la suivante :

- Montant des conventions emplois en cours : 290 972 €
- Montant créations emplois + 30 ans : 300 000 €
- Montant aide ponctuelle à l'emploi : 24 000 €
- Montant du poste de l'emploi sportif qualifié (ESQ) en cours : 17 600 €
- Montant créations emplois « 1 jeune – 1 solution » : 178 555 €
- Montant apprentissage : 17 685 €

Total des crédits de paiement 2022 : 811 212 €

L'apprentissage de la natation

Les publics visés sont les suivantes :

- Pour le dispositif « aisance aquatique » : les enfants âgés de 4 à 6 ans

= Montant : 23 000 €

- Pour le dispositif « j'apprends à nager » : les enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager et résidant prioritairement au sein des zones carencées (QPV)

= Montant : 23 000 €

Montant total : 46 000 €

Les autres types d'aide

- Actions portées par des associations n'entrant pas dans le dispositif des projets sportifs fédéraux (PSF)
- Actions des associations non affiliées à des fédérations agréées en PSF (Profession Sport Loisirs, centres médico-sportifs,...), accompagnement et soutien de la vie associative / promotion du sport-santé / développement de l'éthique et de la citoyenneté / actions 1 école-1 club / savoir rouler
= Montant : 178 000 €
- Actions visant à prévenir et à lutter contre les violences sexuelles dans le sport = Montant : 50 000 € au minimum

Montant total : 228 000 €

Les modalités pratiques

Procédure de dépôt



L'url pour accéder au « compte asso » :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

- Pour toutes les fédérations, chaque fédération fixe ses calendriers et ses modalités (code d'accès...)
- Demandes DRAJES : code n°205

Les modalités pratiques

PIECES OBLIGATOIRES

- **Projet associatif ou plan de développement actualisé**
- **Plan d'actions 2022**
- **Compte rendu des actions financées par l'ANS en 2021
(Compte Rendu Financier dématérialisé)**
- **RIB actualisé**
- **Bilan (PV d'AG, comptes de résultats et bilan financier, rapport du commissaire aux comptes)**

Crédits ANS PST 2022 : 1 085 212€

	Emplois en Cours	Créations + 30 ans	Aide ponctuelle + 30 ans	Créations 1J-1S	ESQ (en cours)	Apprentissage
Emploi	290 972€	300 000€	24 000€	178 555€	17 600€	17 685€
				Total emploi / apprentissage : 811 212€		
Dispositif JAN		AA 23 000€	JAN 23 000€	Total J'apprends à nager : 46 000€		
Autres actions : (Lutte contre la violence dans le sport, Sports santé, lien école-club, savoir rouler....)		Hors PSF 228 000€		Lutte contre les violences 50 000€ min	Total Autres Actions : 178 000€	

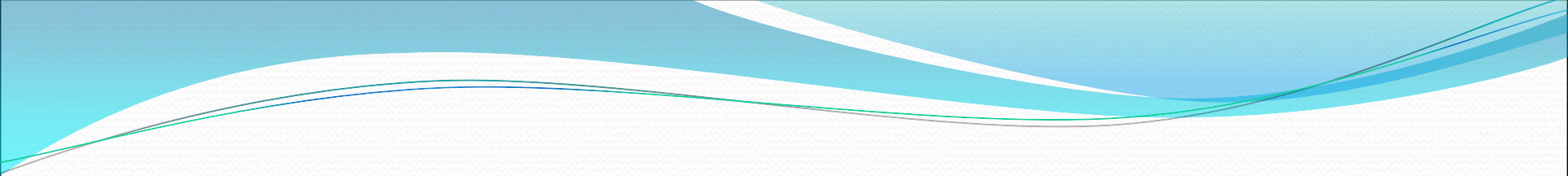
Information Appel à projet « Impact 2024 »

A l'attention des associations, clubs et collectivités

- Date de la campagne 2022 : du 21 mars 2022 au 6 mai 2022 à 18h
- **4 thématiques prioritaires** :
 - Le sport comme vecteur de santé et bien-être
 - Le sport pour l'éducation et la citoyenneté,
 - Le sport pour l'inclusion, l'égalité et la solidarité
 - Le sport pour l'environnement et le climat
- En Guadeloupe 2 niveaux d'intervention :
 - **Régional** : projet porté obligatoirement en consortium de 3 à 5 organisations éligibles avec une demande de subvention comprise entre 30 000€ et 100 000€ maximum par an
 - **Local** : projet porté seul ou en consortium de 2 à 5 organisations avec une demande de subvention comprise entre 10 000€ et 30 000€ maximum par an
- Lien pour accéder à la plateforme : <https://aap-impact.paris2024.org/fr/>
- Co-instruction des dossiers : DRAJES et CROSGUA
- Contact **DRAJES** : Estelle.boisdron@ac-guadeloupe.fr / Contact **CROSGUA**: mathieu.balagne@crosguadeloupe.org

Calendrier des projets sportifs territoriaux campagne 2022

Le 10 mars	Visio-conférence de l'ANS sur les PST
Le 15 mars	Mise en place de la conférence régionale du sport
Le 16 mars	Lancement de la campagne 2022
Le 6 mai	Clôture du dispositif Aisance Aquatique / Impact 2024 / Autres projets
Juin	Décision sur les propositions d'attributions des subventions
Juin	Mise en paiement des Projets Sportifs Territoriaux
Octobre	Fin de la campagne 2022
Novembre	Fermeture d'OSIRIS



EQUIPEMENTS

Campagne 2022 ANS

LES OBJECTIFS

Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques par le fait de :

- Renforcer le soutien aux équipements de proximité dans le cadre du Programme d'équipements sportifs de proximité 2022-2024, annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021 ;
- Poursuivre en 2022 le soutien aux démarches écoresponsables engagées depuis 2020 et le plan de rattrapage des équipements sportifs des outre-mer;
- Poursuivre l'attention particulière à l'amélioration des conditions de la pratique féminine et associative dans les projets d'équipements de proximité et dans les projets d'équipements structurants.

Pour qui?

- les **collectivités territoriales** et leurs groupements ou leurs mandataires,
- les **associations sportives** agréées, les associations affiliées à des fédérations sportives,
- les **associations et groupements d'intérêt public** qui interviennent dans le domaine des activités physiques et sportives.

Quelles subventions possibles?

Appels à projets

Régional

National

Equipements
sportif de
proximité (PEP)

450 000€
Guadeloupe

Plan Aisance
Aquatique

12 M€

Enveloppe
nationale

Plan outre-mer et
Corse

8 M€

Enveloppe
nationale

En faveur des
personnes en sit de
handicap

2M€

Enveloppe
nationale

Nature des travaux et calendrier?

**Avant le 15 juin
2022**

Avant le 13 mai 2022

PEP

- Création d'équipements sportifs de proximité neufs
- Requalification de local.
- Couverture et éclairage

Aisance Aquatique

- Construction rénovation de piscines

Plan outre-mer et Corse

- Tous équipements structurants
 - Acquisition de matériel lourd
 - Eclairage et couverture

En faveur des personnes en sit de handicap

- Mise en accessibilité et matériel lourd

Comment déposer un dossier?

3 DOSSIERS

(1 original, une copie et une version informatique)
sont déposés par les porteurs de projet à la DRAJES de Guadeloupe.

Lien de téléchargement des dossiers

<https://www.agencedusport.fr/programme-des-equipements-sportifs-de-proximite>

<https://www.agencedusport.fr/soutien-aux-equipements-structurants-et-materiels-lourds>

Les contacts à la DRAJES:

- Maggy GAVEAU : Suivi administratif des projets
maggy.gaveau@ac-guadeloupe.fr
- Hervé MARRE : Suivi technique des projets
herve.marre@ac-guadeloupe.fr

- Plus d'information sur :
- Le site de l'ANS:
<https://www.agencedusport.fr/presentation-equipements-sportifs>
- Le site de la DRAJES :
<https://www.ac-guadeloupe.fr/>